

Les chiffres clés de l'IAE

I. Nombre des structures et de salariés en insertion

Le tableau ci-après présente depuis 2003 l'évolution du nombre de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

		2003	2004	2005	2006	2007	2008
EI	Nombre d'EI au 31/12	866	887	821	864	885	994
	Nombre de postes d'insertion (ETP, moyenne sur l'année)	8 527	8 352	9 749	11 468	11 871	12 915
ETTI	Nombre d'ETTI au 31/12	263	246	212	214	208	222
	Nombre de postes d'accompagnement en ETTI **	584 (soit 7008 ETP accompagnés)	482 (soit 5784 ETP accompagnés)	467 (soit 5604 ETP accompagnés)	456 (soit 5468 ETP accompagnés)	nd	nd
AI	Nombre d'AI au 31/12	922	860	832	828	nd	nd
	Nombre de personnes accompagnées (en ETP)	19 809	18 571	18 615	18 409	nd	nd
ACI	Nombre d'ACI	nd	2 300	3 300	3 360	nd	nd
	Nombre de contrats aidés (moyenne des stocks présents sur l'année)	nd	nd	nd	34 368	35 556	33 458

Sources DARES

** Chaque poste correspond à l'accompagnement de 12 ETP.

La dernière étude de la DARES (premières synthèses informations de juin 2008) portant sur l'insertion par l'activité économique en 2006, apporte les éléments suivants quant à la répartition par type de structure des 250 000 salariés en insertion embauchés (correspondant à **70 000 ETP**) ou mis à disposition par environ **5 300 structures**, auxquels s'ajoutent près de 17 000 salariés permanents (en ETP) :

Les chiffres traduisent trois tendances :

- Une baisse du nombre de salariés accompagnés par des ETTI ou par des AI ;
- Une relative stabilité du nombre de salariés accompagnés par des ACI ;
- Une hausse du nombre de salariés accompagnés par des EI (associées à une hausse du nombre de structures).

II. Crédits budgétaires de l'Etat

Conformément aux engagements du gouvernement, les crédits Etat consacrés à l'IAE sont passés de 100 millions d'euros en 2004 à 179 millions d'euros dès 2005, pour atteindre 197 millions d'euros en 2007.

Insertion par l'activité économique (données fournies en million d'euros)	2006*		2007*		2008**		2009
	LFI	Réalisé	LFI	Réalisé	LFI	Réalisé	LFI
Associations intermédiaires (aides à l'accompagnement)	13	14	13	12	12,7	14,4	12,7
Entreprises d'insertion (nombre d'aides au poste) et entreprises de travail temporaires d'insertion (aide aux postes d'accompagnement)	138	108	140	115	140	136	140
Ateliers et chantiers d'insertion (aide à l'accompagnement)	24	34	24	27	23,46	34,3	23,46
Fonds départemental d'insertion	18	24	21	19	21	24,3	21
TOTAL	193	180	197	173	197	209	197

* Pour deux années, la mise en réserve de précaution de 5 % (correspondant à 10 millions d'euros sur l'IAE) n'a pas été débloquée

** En fin d'année, pour des questions de disponibilité de crédits, une partie des dépenses qui auraient dû intervenir en fin d'année 2007 ont finalement été versées en début d'année 2008 minorant d'autant l'enveloppe 2007 et majorant l'enveloppe 2008

En mettant à part les incidents de gestion résultant de la trésorerie du CNASEA, la sous-consommation régulièrement constatée sur les dispositifs de l'IAE s'est progressivement réduite (probablement en raison de l'appropriation des procédures liées au paiement par le CNASEA depuis 2005).

Il convient d'ajouter aux 197 millions d'euros d'aides directes de l'Etat :

- Les crédits FSE consacrés au financement d'aide aux postes dans les EI (dont l'Etat fait l'avance) soit 25 millions d'euros en 2008 ;
- Les crédits consacrés aux contrats aidés dans les ACI. En se fondant sur les proportions constatées en 2008 (12 % des CAE et 36,54 % des contrats d'avenir sont conclus avec des ACI), l'Etat devrait consacrer 440 millions d'euros aux contrats aidés dans les ACI en 2009.

III. Financements apportés par les collectivités locales

Les structures de l'insertion par l'activité économique bénéficient par ailleurs de financements importants de la part des collectivités locales.

Ainsi, d'après 3 études régionales financées par le CNIAE, la participation des collectivités locales au financement du secteur est estimée à 40% (soit 400 millions d'euros si cette proportion était vérifiée sur l'ensemble du territoire dont 100 millions d'euros versés par les conseils généraux au titre des contrats d'avenir dans les ACI).